

PROTECTION CONTRE LE RUISSELLEMENT DE SURFACE ET L'ÉROSION

Pourquoi la province se soucie-t-elle de la protection contre le ruissellement de surface et l'érosion?

Le mandat de la *Loi sur l'eau saine 2006* est d'assurer que les communautés soient en mesure de protéger leurs réserves d'eau potable municipales par le biais de l'élaboration collaborative de plans de protection locaux basés sur des données scientifiques. Les collectivités procéderont à l'identification des risques de contamination possibles des sources d'eau potable locales et prendront des mesures dans le but de les réduire ou de les éliminer. Les municipalités, les offices de protection de la nature, les propriétaires fonciers, les exploitants agricoles, l'industrie, les organismes communautaires, de même que le public, travailleront de concert afin d'atteindre des objectifs communs.

Le principal objectif des mesures de protection contre le ruissellement de surface et l'érosion dans le cadre de la *Loi sur l'eau saine 2006* est de protéger les sources municipales d'eau potable contre la contamination par le ruissellement de surface et l'érosion du sol et de réduire la quantité de sédiments et des éléments nutritifs qui atteignent les sources d'eau potable.

Si votre propriété se trouve entièrement ou en partie dans un rayon de 100 mètres d'une tête de puits municipale et/ou dans un rayon de 200 mètres d'une prise d'eau de surface municipale, vous êtes peut-être admissible au versement d'une aide financière pour la protection contre le ruissellement de surface et l'érosion dans le cadre du Programme ontarien de protection des sources 2007-2008.

Pour plus d'information sur la protection contre le ruissellement de surface et l'érosion,

Ou pour savoir si votre propriété est admissible, communiquez avec votre région ou zone de protection des sources d'eau potable. Pour connaître la région ou le zone de protection des sources d'eau potable dans laquelle vous vivez, visitez le www.conservation-ontario.on.ca.



Conservation
ONTARIO
Champions de la nature

120, Bayview Parkway, C.P. 11
Newmarket (Ontario) L3Y 4W3
Tél. : (905) 895-0716
Télééc. : (905) 895-0751
info@conservation-ontario.on.ca



www.conservation-ontario.on.ca

Pour plus d'information sur le Programme ontarien de protection des sources, visitez le site du ministère de l'Environnement de l'Ontario à l'adresse suivante :

www.ene.gov.on.ca/fr/water/cleanwater/sourceprotection.php

Ce projet a reçu une aide financière du ministère de l'Environnement de l'Ontario. Ce soutien financier n'engage pas la responsabilité du Ministère et n'indique aucunement qu'il en approuve le contenu.



Conservation
ONTARIO
Champions de la nature

PROTECTION CONTRE LE RUISSELLEMENT DE SURFACE ET L'ÉROSION

L'histoire de la qualité de l'eau commence à l'endroit où la rivière naît...dans ses eaux d'amont. Tout ce qui se passe « en amont » a des incidences sur la qualité de l'eau « en aval », touchant à la fois les sources d'eau souterraines et de surface. Les propriétaires fonciers situés dans les principales zones en amont peuvent participer à la protection de la santé des sources d'eau potable en aval.



Qu'est-ce que le ruissellement de surface?

Le ruissellement de surface se produit lorsque l'eau de pluie ou de la fonte des neiges s'écoule sur la surface du sol. En s'écoulant, l'eau ramasse au passage des contaminants, comme des sédiments et des éléments nutritifs, qui peuvent polluer nos sources d'eau potable et poser des risques pour notre santé. Les sources d'eau potable les plus susceptibles d'être touchées sont les lacs, les rivières et les ruisseaux, mais le ruissellement de surface et l'érosion peuvent également avoir des incidences négatives sur l'eau souterraine.



Qu'est-ce que l'érosion?

L'érosion est l'usure de la surface du sol par des phénomènes naturels comme le vent et le ruissellement de surface. Il s'agit d'un processus continu, mais il peut être accéléré si des mesures de contrôle ne sont pas instaurées. À l'instar du ruissellement de surface, l'érosion laisse des sédiments et des éléments nutritifs malsains s'introduire dans nos sources d'eau potable.

Pourquoi la protection contre le ruissellement de surface et l'érosion est-elle importante?

Il existe de nombreuses raisons de protéger les sources d'eau potable contre le ruissellement de surface et l'érosion. La principale raison est que l'on doit empêcher les sédiments et les quantités excessives d'éléments nutritifs d'atteindre nos réserves d'eau potable afin de protéger notre santé. Le fait d'avoir des réserves d'eau potable salubre et saine à notre disposition nous évite d'avoir à décontaminer l'eau polluée ou d'avoir à chercher de nouvelles sources d'eau potable pour notre consommation.

Les autres avantages de la protection contre le ruissellement de surface et l'érosion sont de permettre aux propriétaires fonciers de veiller à leur santé et à conserver la valeur de leur terre et de leur eau, ainsi que de permettre aux exploitants agricoles de protéger la santé de leur bétail et de leur moyen de subsistance.



PROTECTION CONTRE LE RUISSELLEMENT DE SURFACE ET L'ÉROSION

Quelles mesures peut-on prendre pour assurer la protection contre le ruissellement de surface et l'érosion ?

Les propriétaires fonciers et les exploitants agricoles peuvent prendre de nombreuses mesures visant la protection contre le ruissellement de surface et l'érosion et entrant dans les catégories suivantes :

La gestion des zones riveraines

Une zone riveraine est la portion de terre couvrant les berges de cours d'eau naturels comme les ruisseaux, les rivières, les fleuves, les marais et les lacs. Voici quelques avantages que procurent le bon entretien et la végétation naturelle d'une zone riveraine :

- L'amélioration de la qualité de l'eau.
- L'amélioration des habitats aquatiques et fauniques.
- La réduction des inondations en aval.
- L'amélioration des pâturages pour le bétail.
- Un environnement plus sain.
- Une augmentation des possibilités d'activités récréatives.

Voici quelques activités favorisant la protection et la gestion des zones riveraines :

- Le remplacement des systèmes d'abreuvement pour le bétail.
- La création de zones tampons riveraines.
- Le clôturage des aires de pâturage pour empêcher le bétail de s'abreuver dans les cours d'eau et ainsi améliorer les zones riveraines.
- La restauration de la végétation indigène dans les parcours.
- La gestion des pâturages situés dans les hautes terres.
- Le réaménagement des traversées de cours d'eau pour le bétail et l'équipement.
- L'évaluation périodique de la santé des zones riveraines.

Le contrôle de l'érosion

Voici quelques activités favorisant la prévention de l'érosion, comprenant à la fois les travaux effectués dans les zones riveraines et non riveraines :

- La construction de terrasses suivant les courbes de niveau.
- La stabilisation des rigoles d'interception des eaux de ruissellement.
- La stabilisation des berges de cours d'eau.
- L'installation de bouches d'égout.
- La modernisation des systèmes de filtration.
- La création d'un système de contrôle par empilements successifs de roches.
- La construction de bassins de sédimentation.



La gestion des sols à risque

Voici quelques activités favorisant la protection et la gestion des sols à risque :

- L'implantation de cultures fourragères ou de barrières annuelles pour les sols à risques (culture en bandes, voies d'eau engazonnées, cultures vivaces sur les sols susceptibles à l'érosion ou extrêmement salins).
- La gestion des pâturages dans les zones sensibles à l'érosion.
- L'utilisation de paillis de paille pour favoriser l'implantation de cultures fourragères permanentes.
- L'implantation de cultures de couverture non exploitées et non pâturées.
- La modification de l'équipement de semis pour faciliter l'ensemencement d'une culture de couverture entre les rangs de la culture principale (culture de relais).
- L'élaboration d'un plan de lutte contre l'érosion et la salinisation des sols.

La gestion des éléments nutritifs

Voici quelques activités favorisant la lutte contre la contamination des sources d'eau potable par des éléments nutritifs indésirables :

- La modification de l'équipement agricole afin d'améliorer l'épandage du fumier.
- L'élaboration de plans de gestion des éléments nutritifs.



Comment déceler les problèmes de ruissellement de surface et d'érosion sur ma propriété ?

La protection des sols représente un investissement pour notre avenir, car la plupart des éléments nutritifs et de la matière organique sont préservés dans le sol arable. Voici des façons de déceler les problèmes de ruissellement de surface et d'érosion sur votre propriété :

- Les collines présentent des zones où le sous-sol, d'une couleur plus pâle, est apparent et où la croissance des cultures n'est pas optimale.
- Le sol s'accumule au bas des zones de basse altitude, comme dans les vallées, et dans des cas extrêmes, étouffe la végétation.
- Des ruisselets et des rigoles se forment à la surface du sol, particulièrement au cours de violents orages localisés.

